



AVIS D'ENQUÊTE DE CLASSEMENT

Le PRESIDENT DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR informe le public qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté métropolitain en date du 04/01/2017, à une enquête publique sur le classement de l'avenue Comba, à NICE, dans le réseau des voies métropolitaines.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à :

**Mairie Annexe Magnan
118 rue de France
06364 Nice Cedex 4**

Afin que chacun puisse en prendre connaissance, tous les jours sauf samedis, dimanches et jours fériés, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00,

Du 02/02/2017 au 16/02/2017 inclus

En outre, Monsieur Alain DELAGE, désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur, recevra les observations du public, à la Mairie Annexe Magnan :

**le vendredi 03 février 2017, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
et
le jeudi 16 février 2017, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.**

Toutes observations pourront être consignées sur le registre mis à la disposition du public ou adressées par écrit au commissaire enquêteur (Mairie Annexe Magnan – 118 rue de France – 06364 Nice Cedex 4), qui les joindra au registre.